

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des jeux dénommés
« MAXI MOTS CROISES » et « SUPER 10 OU 200 »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 28 juillet 2021 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Emission

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MAXI MOTS CROISES », fait le 17 janvier 2021 s'applique à l'émission n°03 du jeu « MAXI MOTS CROISES », ayant le code jeu 673, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 06 décembre 2021.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « SUPER 10 OU 200 », fait le 14 février 2019 et dont la dernière modification a eu lieu le 16 juillet 2021, s'applique à l'émission n°04 du jeu « SUPER 10 OU 200 », ayant le code jeu 668, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 27 décembre 2021.

Fait le 23 novembre 2021,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

Charles LANTIERI